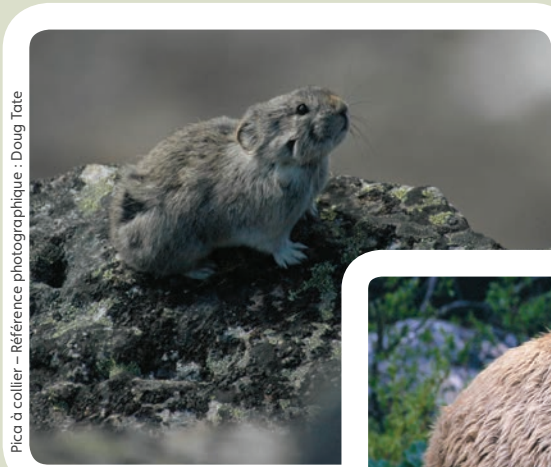


## REGISTRE DES ÉVALUATIONS D'ESPÈCES

ESPÈCES	ÉVALUATION	DATE DE L'ÉVALUATION
Caribou de Peary	Menacée	Décembre 2012
Caribou boréal	Menacée	Décembre 2012
Braya poilu	Menacée	Décembre 2012
Ours polaire	Préoccupante	Décembre 2012
Caribou de Dolphin et Union	Préoccupante	Décembre 2013
Grenouille léopard	Menacée	Décembre 2013



Pica à collier - Référence photographique : Doug Tate



Grizzli - Référence photographique : Gordon Court

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le Comité sur les espèces en péril reçoit le soutien administratif et financier complet du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Les avis de contrats liés à l'élaboration des rapports de situation d'espèces sont publiés au [www.contractregistry.nt.ca](http://www.contractregistry.nt.ca).



## CALENDRIER DES ÉVALUATIONS DE 2014 À 2020 (À JOUR AU 31 MARS 2014)

À ÉVALUER	NOM DE L'ESPÈCE
Décembre 2014	Crapaud de l'Ouest ( <i>Anaxyrus boreas</i> )
	Carcajou ( <i>Gulo gulo</i> )
Décembre 2015	Caribou de la toundra (sauf la population de Dolphin et Union) ( <i>Rangifer tarandus groenlandicus</i> )
	Bison des bois ( <i>Bison bison athabasca</i> )
Décembre 2016	Mertensie de Drummond (plante) ( <i>Mertensia drummondii</i> )
	Ours grizzli ( <i>Ursus arctos</i> )
	Vespertilion brun (chauve-souris) ( <i>Myotis lucifugus</i> )*
	Vespertilion nordique (chauve-souris) ( <i>Myotis septentrionalis</i> )*
	Vespertilion à longues oreilles (chauve-souris) ( <i>Myotis evotis</i> )*
	Vespertilion à longues pattes (chauve-souris) ( <i>Myotis volans</i> )*
	Sérotine brune (chauve-souris) ( <i>Eptesicus fuscus</i> )*
*Les cinq espèces de chauve-souris seront rassemblées en un seul rapport de situation de l'espèce, mais évaluées séparément.	
Décembre 2017	Faucon pèlerin (anatum-tundrius) ( <i>Falco peregrinus</i> )
	Chèvre de montagne ( <i>Oreamnos americanus</i> )
	Bourdon terricole ( <i>Bombus terricola</i> )*
	Bourdon de l'Ouest ( <i>Bombus occidentalis</i> )*
	Psithyre bohémien (anciennement bourdon d'Ashton) ( <i>Bombus bohemicus</i> )*
*Les trois espèces de bourdons seront rassemblées en un seul rapport de situation de l'espèce, mais évaluées séparément.	
Décembre 2018	Zigadène élégant de l'île Banks (plante) ( <i>Puccinellia banksiensis</i> )
	Pâturin des sables (plante) ( <i>Poa ammophila</i> )
	Crapaud du Canada ( <i>Anaxyrus hemiophrys</i> )
Décembre 2019	Quiscale rouilleux ( <i>Euphagus carolinus</i> )
	Pica à collier ( <i>Ochotona collaris</i> )
	Pélican d'Amérique ( <i>Pelecanus erythrorhynchos</i> )
Décembre 2020	Couleuvre rayée ( <i>Thamnophis sirtalis</i> )
	Caribou des bois (population des montagnes du Nord) ( <i>Rangifer tarandus caribou</i> )
	Hibou des marais ( <i>Asio flammeus</i> )

\* Le calendrier des évaluations peut faire l'objet d'examen annuel et de modifications.  
 \*\* L'aster de la Nahanni (*Symphotrichum nahanniense*) devait être évalué en 2014; cependant, étant donné qu'il n'est présent que dans la réserve de parc national du Canada Nahanni et qu'il est visé par la Loi sur les espèces en péril fédérale, il a été retiré du calendrier d'évaluation.

## COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements au sujet du Comité sur les espèces en péril et de ses activités, veuillez consulter le [www.nwtspesiesatrisk.ca](http://www.nwtspesiesatrisk.ca) ou communiquer avec le :

Secrétariat des espèces en péril  
 a/s du ministère de l'Environnement  
 et des Ressources naturelles  
 Centre Scotia, 6<sup>e</sup> étage  
 C. P. 1320  
 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9  
 Sans frais : 1-855-783-4301  
 Téléc. : 867-873-0293  
 Courriel : SARA@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,

Monsieur Paul Latour, président intérimaire  
 du Comité sur les espèces en péril

**COMITÉ**  
 SUR LES ESPÈCES  
**EN PÉRIL**  
 DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Référence photographique pour la couverture : Psithyre bohémien, Sheila Colla



**COMITÉ**  
 SUR LES ESPÈCES  
**EN PÉRIL**  
 DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RAPPORT ANNUEL  
 2013-2014



## RAPPORT ANNUEL

En vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, le Comité sur les espèces en péril doit présenter un rapport annuel à la Conférence des autorités de gestion au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

## LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL DES TNO

La *Loi sur les espèces en péril (TNO)* (la Loi) fournit un processus pour l'identification, la protection et le rétablissement des espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale, végétale ou autre qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Elle s'applique dans la majorité des régions des TNO, tant sur les terres publiques que les terres privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.

Faucon pélerin - Référence photographique : MERN



Bison des bois - Référence photographique : MERN



Caribou de Peary - Référence photographique : John Nagy, MERN

## LE COMITÉ SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Le Comité sur les espèces en péril (le Comité) a été établi en vertu de la Loi. Il s'agit d'un comité d'experts indépendant chargé d'évaluer la situation biologique des espèces en péril aux TNO.

Des évaluations de la situation des espèces sont effectuées au niveau territorial, et les résultats peuvent différer des évaluations effectuées au niveau national. Les évaluations sont fondées sur les rapports de situation des espèces, qui renferment les meilleures connaissances traditionnelles des Autochtones, connaissances communautaires et connaissances scientifiques sur l'espèce disponibles. Le Comité doit employer des critères biologiques objectifs dans ses évaluations et ne tient pas compte des facteurs socioéconomiques.

Le Comité se base sur les évaluations pour formuler des recommandations concernant l'inscription à la liste des espèces en péril. Les catégories d'évaluation pour l'inscription légale des espèces en péril sont Disparue, Disparue du Canada, En voie de disparition, Menacée et Préoccupante. On peut aussi évaluer les espèces comme étant non en péril, ou pour lesquelles les données sont insuffisantes. Le Comité identifie les menaces et les influences positives pour les espèces et leurs habitats, et peut formuler des recommandations sur les mesures de conservation pour les espèces en péril.

Le Comité présente ses recommandations à la Conférence des autorités de gestion, un groupe de conseils et de gouvernements qui se partage

la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril aux TNO. La Conférence des autorités de gestion comprend les conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement t̄ijch̄q et le gouvernement du Canada.

## MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sur les espèces en péril sont nommés par les quatre conseils de cogestion de la faune établis en vertu des accords de revendications territoriales et des ententes sur l'autonomie gouvernementale réglés et par le gouvernement fédéral. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, représenté par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles, nomme les autres membres. Les nominations sont d'une durée de cinq ans au plus.

Les membres du Comité doivent avoir une expertise approfondie des espèces, des habitats, des écosystèmes du Nord ou de la conservation. Les membres agissent de façon indépendante et non à titre de représentant de leurs organes de nomination.

## MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2014

### Membres :

- **Président intérimaire** : M. Paul Latour
- **Présidente suppléante** : M<sup>me</sup> Suzanne Carrière
- M. Arthur Beck
- M. James Firth
- M. Jason Horesay
- M. Larry Carpenter
- M. Mike Gravel
- M. Moïse Rabesca
- M<sup>me</sup> Donna Bigelow

### Suppléants

- M. Nicholas (Nic) Larter
- M. Boyan Tracz
- M. Daniel Beck
- M. Eugene Pascal
- M. Lawrence Ruben
- M<sup>me</sup> Jennie Rausch
- M<sup>me</sup> Misty Ireland

Vous trouverez des biographies des membres et des suppléants au [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca).

## PROGRÈS DU COMITÉ DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014

Le Comité sur les espèces en péril a publié les résultats des évaluations des espèces de 2013 en décembre 2013. Il s'agit de la deuxième année où des évaluations sont effectuées depuis l'entrée en vigueur de la Loi en 2010. Les espèces évaluées en 2013 étaient le caribou de Dolphin et Union (préoccupante) et la grenouille léopard (menacée).

La Conférence des autorités de gestion doit décider si elle ajoutera ces espèces à la Liste des espèces en péril des TNO d'ici le 20 décembre 2014.

Le Comité sur les espèces en péril a tenu cinq réunions en 2013-2014, et a continué de travailler sur des rapports de situation de l'espèce pour le carcajou et le crapaud de l'Ouest, qui doivent être évalués en 2014, et pour le caribou de la toundra et le bison des bois, qui doivent être évalués en 2015.

Le Comité n'a reçu aucun renvoi ni aucune demande d'espèces à évaluer en vertu du paragraphe 26(1) ou de l'article 27 de la Loi. Le Comité a dressé un calendrier d'évaluation énumérant les espèces à évaluer de 2014 à 2020, lequel a été approuvé par la Conférence des autorités de gestion. Le calendrier des évaluations sera révisé chaque année.

Tous les documents du Comité sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation et les évaluations des espèces, sont disponibles dans le site Web sur les espèces en péril des TNO au [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca).



Mertensie de Drummond - Référence photographique : Jo Overholt